

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 86
Quorum : 86
Votants : 86
Suffrages exprimés : 79

DATE DE CONVOCATION

7 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE

8 juillet 2020

Séance du 16 juillet 2020

N°200716-02

L'an deux mil vingt, le 16 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué par M. Gerard COLIN, Président sortant, s'est réuni en séance, en la salle du concert du Théâtre le Rayon Vert, sise à Saint-Valery-en-Caux, sous la présidence de Monsieur Daniel LEGROS, doyen d'âge de l'assemblée,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Lydie BRETTE, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphael DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gerard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Veronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Robert ROUSSEL, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TREND, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT,

Etaient absents représentés par le suppléant :

Patrice FAUCON représenté par Jean-Paul BEUVIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Hélène CHANGARNIER a été élue secrétaire de séance.

Objet :

Election de la Présidente ou du Président

N°02

En vertu des articles L.2122-8 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en sa qualité de doyen d'âge, Monsieur Daniel LEGROS a présidé la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-9,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que les règles applicables à l'élection du Maire sont transposables à l'élection de la Présidente ou du Président de la Communauté de Communes,

Considérant que par renvois aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, la Présidente ou le Président est élu(e) au scrutin secret uninominal à la majorité absolue,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le(a) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Après avoir déclaré les délégués communautaires installés dans leurs fonctions, Monsieur Daniel LEGROS a procédé à l'appel à candidature pour la présidence.

Les candidats :

- M. Jérôme LHEUREUX

Monsieur Daniel LEGROS a procédé à l'appel nominal de chacun des délégués. L'assemblée a ensuite procédé à l'élection de la Présidente ou du Président à bulletin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis son bulletin sous enveloppe dans l'urne et a signé la liste d'émargement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins dans l'urne :	86
A déduire, bulletins blancs ou nuls :	7
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	79
Majorité absolue :	40

Ont obtenu :	
M. Jérôme LHEUREUX	77 Voix
M. Gérard FOUCHE	1 Voix
M. Gérard COLIN	1 Voix

Monsieur **Jérôme LHEUREUX** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.


Le Président,

Le doyen d'âge,

Les assesseurs.

Le secrétaire,

Jérôme LHEUREUX



Daniel LEGROS



Pierre-Yves JEGAT



Sandrine LOSAY-
ANNEBIQUE

Marie-Hélène
CHANGARNIER



Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000) peut-être saisi par voie de recours forme contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit

à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale.

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 29 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président a décidé que la délibération du Conseil Communautaire n° 02 - Séance du 16/07/2020 est exécutoire.

Le Président,

Jérôme LHEUREUX



